

Délibération n° 2019-30

Point de l'ordre du jour : IV 4.2

Objet : Dispenses engagement décennal

- Vu** le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
Vu l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal ;
Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
Vu les avis rendus par la commission consultative en charge de l'engagement décennal en date du 16 février 2018.
Vu les avis rendus par la commission consultative en charge de l'engagement décennal en date du 26 juin 2019.
Vu les avis rendus par la commission consultative en charge de l'engagement décennal en date du 8 novembre 2019.

1- Commission consultative en charge de l'engagement décennal en date du 16 février 2018

Vote n°1 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense totale de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal à M. X (Dossier n°1).

Nombres de votants :	15
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	4

Vote n°2 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense totale de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal à M. X (Dossier n°2).

Nombres de votants :	15
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	4

Vote n°3 :

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la demande de dispense totale de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal à M. X (Dossier n°3).

Nombres de votants :	15
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	4

2- Commission consultative en charge de l'engagement décennal en date du 26 juin 2019**Vote n°4 :**

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la demande de dispense partielle du remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal à M. X (Dossier n°4).

Nombres de votants :	15
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	4

Vote n°5 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense totale du remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal à M. X (Dossier n°5).

Nombres de votants :	15
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	4

Vote n°6 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense totale du remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal à M. X (Dossier n°6).

Nombres de votants :	15
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	4

Vote n°7 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense totale du remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal à M. X (Dossier n°7).

Nombres de votants : 15
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 4

Vote n°8 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense totale du remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal à M. X (Dossier n°8).

Nombres de votants : 15
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 4

Vote n°9 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense totale du remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal à M. X (Dossier n°9).

Nombres de votants : 15
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 4

Vote n°10 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense partielle du remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal à M. X (Dossier n°10).

Nombres de votants : 15
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 4

Vote n°11 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense partielle du remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal à M. X (Dossier n°11).

Nombres de votants : 15
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 4

3- Commission consultative en charge de l'engagement décennal en date du 8 novembre 2019

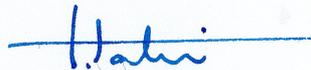
Vote n°12 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense totale de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal à M. X (Dossier n°12).

Nombres de votants : 15
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 4

Fait à Cachan, le 13 décembre 2019.

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Compte rendu DES Commission consultative en charge de l'engagement décennal en date du 16 février 2018, du 26 juin 2019, et du 8 novembre 2019.

<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA - 13.12.2019 - D.2019-30</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u></p> <p><u>Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le :</u></p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.</p>
--	--